

ALLIANCE AGAINST TRAFFICKING IN PERSONS

“An Agenda for Prevention: Non-Discrimination and Empowerment” (11-12 October 2012)

Roundtable Discussion: Non-Discrimination and Empowerment as a Prevention Strategy

Speaker: **Olivier Peyroux, Sociologist and Deputy Director, Hors La Rue**

Présentation du projet : “Traite et exploitation des mineurs dans les Balkans”

Ce document est une brève présentation des principaux travaux de ces rencontres. Le rapport final sera disponible dès fin 2012.

1/ Contexte du projet

Afin de mieux cerner les réalités de la traite et de l'exploitation des enfants dans cette région et de proposer des réponses concrètes pour agir le Ministère français des affaires étrangères et l'OSCE ont décidé d'organiser trois ateliers avec des ONG en contact direct avec des mineurs à « risque » ou victimes. Ces acteurs de terrain, qui agissent auprès des populations vulnérables, sont des observateurs privilégiés de nombreuses situations d'exploitation non-identifiées par les autorités de protection de l'enfance. Comprendre les réalités de ce phénomène doit permettre aux institutions, en partenariat avec les ONG, d'étendre leur champ d'action pour prévenir et lutter contre ce trafic en constante augmentation. Trois rencontres furent organisées en Macédoine par le bureau régional de l'OSCE Skopje. Elles rassemblèrent des ONG de Macédoine, du Kosovo, d'Albanie, de Grèce, de Serbie, de Bosnie, du Monténégro ainsi que le bureau régional du Terre des hommes. Suivant les ateliers, des représentants des administrations de la région et des organisations internationales furent invités à suivre ces travaux dont l'OIM, l'ICMPD, ainsi que des représentants des bureaux de l'OSCE des pays voisins.

2/ Causes et stratégies accentuant la vulnérabilité des enfants dans la région des Balkans

Exploitation et cellule familiale

La traite des enfants dans la région prend la plupart du temps la forme d'une exploitation familiale où il est souvent difficile de tracer la frontière entre maltraitance intentionnelle et stratégies économiques liées à des situations de pauvreté. L'une des principales conséquences de l'implication de la cellule familiale, est la quasi-impossibilité, pour ces mineurs, de s'opposer à leur famille (conflit de loyauté) ou d'accepter d'être considéré comme victime. Cet aspect oblige à repenser la protection de ces enfants. Un travail spécifique de repérage et de signalement au sein des groupes vulnérables est nécessaire pour détecter les victimes et décider du type de réponse à mettre en place.

Les mineurs pratiquant des allers-retours

Au sein de la région, beaucoup de situations de traite ou d'exploitation touchent des mineurs régulièrement déplacés en fonction de différentes opportunités : saisons touristiques, taux de change avantageux (Albanie – Kosovo), différence de niveau de vie (Bulgarie – Grèce). Cette stratégie, relativement ancienne, permet aux auteurs de la traite de minimiser les risques de poursuites pénales. Elle a aussi pour conséquence, une absence de protection des victimes par les autorités locales qui se heurtent aux problèmes d'identification nécessitant la mise en place de protocoles complexes d'échanges de données entre pays. Pour les ONG de terrain, ces déplacements continuels compliquent leur mission d'accroche car ces enfants restent trop peu de temps pour établir des liens de confiance suffisants.

Des mineurs invisibles

L'ensemble des participants s'est montré très préoccupé par la présence d'un nombre important d'enfants dits « invisibles ». Sous cet intitulé générique se cache différentes causes. La première concerne les mineurs qui résident dans leur pays et qui n'ont jamais été enregistrés auprès des autorités. Les raisons de cette absence d'état civil sont multiples : naissance pendant ou après le conflit d'ex-Yougoslavie, accouchement à la maison ou volonté des parents de ne pas avoir à faire aux autorités... Le processus est sensiblement le même pour les enfants nés dans un pays étranger et non enregistrés (cas des enfants albanais nés en Grèce). Un deuxième groupe est formé par les mineurs rapatriés dans le cadre des accords de réadmission, qui rencontrent d'énormes difficultés à obtenir des papiers d'identité dans leur nouveau pays d'accueil. Il en va de même pour les Roms déplacés du Kosovo en Serbie : ni réfugiés, ni citoyens serbes. Enfin, une dernière catégorie, plus récente, est constituée par les enfants migrants venus du Moyen-Orient ou d'Asie empruntant la route des Balkans pour rejoindre l'Europe de l'Ouest et dont les papiers d'identité sont volontairement détruits pour éviter les renvois.

En l'absence de documents officiels, ces mineurs connaissent des nombreuses complications pour être scolarisés, soignés, etc... Leur absence d'état civil et leur situation très précaire accroissent les risques de traite des êtres humains. Ils se font recruter à travers des faux mariages, des systèmes de « location » pour des activités de mendicité et de vol forcé ou sont utilisés pour vendre et transporter des stupéfiants. Ils sont d'autant plus vulnérables que leur « invisibilité administrative », quelque en soit la raison, est une garantie presque totale, pour les trafiquants, d'échapper aux poursuites judiciaires.

3/ Principales recommandations

Renforcer le repérage et l'identification des mineurs à risque

Les participants ont insisté pour que le travail de repérage soit intensifié à travers la mise en place d'équipes d'éducateurs de rue. Pour les raisons exposées ci-dessus, la traite des enfants est rarement observée par les autorités de protection (police, justice, protection de l'enfance) notamment lorsque les formes d'exploitation diffèrent de l'exploitation sexuelle. Seul un travail régulier au sein des groupes à risque permet de détecter ou de prévenir ces situations. La profession d'éducateurs de rue doit être reconnue comme une profession à part entière faisant l'objet d'un cursus spécifique incluant la question de la traite, le travail avec la famille, les techniques propres à l'accroche et à l'écoute des enfants... Cette accréditation en tant que métier devrait faciliter leur intégration au sein de la protection de l'enfance et améliorer l'identification et la prévention des victimes. Elle contribuera aussi à une meilleure collaboration inter-institutions grâce à une plus grande professionnalisation des acteurs sur la question (justice, ONG, protection de l'enfance...)

Les participants ont également souligné l'importance de travailler directement avec la communauté à laquelle appartient l'enfant. Des partenariats avec des ONG Roms ou des personnes importantes de la communauté se sont révélés essentiels dans la lutte contre la traite des mineurs. En Albanie, par exemple, des conseils communautaires ont été mis en place pour favoriser l'identification des mineurs à risque et / ou en situation d'exploitation.

Repenser la protection grâce à l'interdisciplinarité

Parmi les bonnes pratiques jugées pertinentes pour la protection des mineurs victimes l'exemple de la « task force », mise en place au Kosovo, est particulièrement intéressant. Concrètement, il s'agit d'organiser une fois par mois une rencontre entre policiers, travailleurs sociaux, psychologues et magistrats pour signaler les situations de traite et d'exploitation et adopter une stratégie commune de protection. Une fois la décision prise, chacun, en fonction de ses attributions, contribue à la mise en place. Chaque mois, les cas exposés précédemment sont passés en revue afin de savoir si la

solution proposée a bien fonctionné ou doit être ajustée. La particularité de cette approche réside dans le fait que la protection de l'enfant prime sur toute autre considération et que, par conséquent, le travailleur social mandaté par la protection de l'enfance, est décisionnaire sur la mesure de protection à adopter (en accord avec le juge pour enfant, le cas échéant) et assure le suivi.

La protection correspond souvent à un long processus nécessitant la présence de nombreux professionnels (psychologue, juriste, éducateurs) afin d'espérer une réinsertion des victimes. Lors de la phase de mise à l'abri, pour empêcher que la victime soit immédiatement récupérée par ses exploitants, elle doit être placée dans un lieu confidentiel, éloigné du lieu d'exploitation, avec des règles strictes pour éviter toute communication avec des personnes extérieures ou des sorties non encadrées qui se transforment en fugue. Elle doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement psychologique notamment pour prévenir le syndrome post-traumatique ou les mécanismes de décompensation. La durée de ce placement est à ajuster en fonction de chaque situation. S'agissant de mise à l'abri plus « légère », le recours aux familles d'accueil formées à cette problématique a donné de bons résultats.

Dans un deuxième temps, le mineur doit pouvoir intégrer les dispositifs classiques de la protection de l'enfance pour préparer son avenir et sortir de l'image de « victime » à laquelle il adhère rarement et qui freine sa reconstruction. Pour y parvenir le suivi et la prise en charge de la victime doit pouvoir se poursuivre au-delà de ses dix huit ans si besoin est.

Localisation, prévention et compréhension rapide du phénomène via la mise en place d'un réseau d'ONG au niveau régional et européen

Afin de d'améliorer la veille sur les phénomènes de traite des mineurs au niveau régional et européen, les participants souhaitent mettre en place un réseau opérationnel (entre ONG de terrain) afin de localiser les situations de trafic (localités d'origine et de destination) et échanger des informations pour mettre en place des actions de prévention et de protection adaptées. Ce partage d'information, dont les modalités restent à définir, aura l'avantage d'être rapide car très souple, et contribuera à alerter l'ensemble des autorités en charge de la lutte, sur les formes d'exploitation les plus difficiles à repérer comme les faux mariages, la vente de bébés à l'étranger, l'utilisation des mineurs pour commettre des vols...

Ministère des affaires étrangères

Eric Panloup

Conseiller Technique Régional en matière de lutte contre la Traite des êtres humains en Europe du sud-est
Représentations permanentes de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et de l'OSCE.

Tél : 0043 1 501 82 520

E-mail : eric.panloup@diplomatie.gouv.fr

OSCE

Marie-Astrid Huemer

Directrice Adjointe du département Etat de Droit

OSCE Mission Skopje

Tel: +389 2 3234 608

E-mail : Marie-Astrid.Huemer@osce.org

Consultant

Olivier Peyroux

Sociologue

Traite des mineurs, protection de l'enfance

Communautés roms

Tél : +33 6 20 67 50 17

E-mail : olivier.peyroux@gmail.com